

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers      EN EXERCICE : 15  
   PRÉSENTS :    13  
   VOTANTS :    14

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2023

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David.

**EXCUSE** : NIGON Florent procuration à SUCHET David.

**ABSENTE** : CAZADE Anasthasia

*Secrétaire de séance* : SUCHET David

Délibération n°1

**OBJET : MISE EN CONFORMITE DES COMMANDES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le SIEG a fourni un devis pour la mise en conformité de l'ensemble des commandes de l'éclairage public pour un montant total de 31 000.00 euros HT dont 14 573.01 euros à la charge de la commune. Ces travaux permettront l'extinction nocturne de l'ensemble des villages.

Le Maire propose de valider ces devis auprès du syndicat Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE les devis ci-dessus,
- VALIDE le reste à charge pour la commune,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.
- 

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
Sylvain DURIN



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers      EN EXERCICE : 15  
   PRÉSENTS :    13  
   VOTANTS :    14

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2023

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David.

**EXCUSE** : NIGON Florent procuration à SUCHET David.

**ABSENTE** : CAZADE Anasthasia

*Secrétaire de séance* : SUCHET David

Délibération n°2

**OBJET : SIEG travaux LOTISSEMENT LE BUISSON ET CAMPING**

Le SIEG a fourni un devis des travaux de réparation des candélabres grêlés au camping et au lotissement pour un montant total de 18 000.00 euros HT dont 50 % à la charge du syndicat et 9 003.12 euros à la charge de la commune .

Le Maire propose de valider ces devis auprès du syndicat Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE les devis ci-dessus,
- VALIDE le reste à charge pour la commune,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.
- 

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Sylvain DURIN





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers      EN EXERCICE : 15  
   PRÉSENTS :    13  
   VOTANTS :     14

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2023

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David.

**EXCUSE** : NIGON Florent procuration à SUCHET David.

**ABSENTE** : CAZADE Anasthasia

*Secrétaire de séance* : SUCHET David

Délibération n°4

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR**

Le comptable public a fait parvenir à la collectivité une liste de recettes irrécouvrables pour un montant total de 3 838.90 euros.

Il est demandé d'acter ces recettes en admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE cette admission en non-valeur,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
Sylvain DURIN



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers      EN EXERCICE : 15  
   PRÉSENTS :    13  
   VOTANTS :    14

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2023

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David.

**EXCUSE** : NIGON Florent procuration à SUCHET David.

**ABSENTE** : CAZADE Anasthasia

*Secrétaire de séance* : SUCHET David

Délibération n°5

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022**

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
Sylvain DURIN



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers      EN EXERCICE : 15  
   PRÉSENTS :    13  
   VOTANTS :     14

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2023

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David.

**EXCUSE** : NIGON Florent procuration à SUCHET David.

**ABSENTE** : CAZADE Anasthasia

*Secrétaire de séance* : SUCHET David

Délibération n°6

**OBJET : ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION (THLV)**

Le Maire de Servant expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Au vu de la vacance importante sur la commune et à la rareté des biens disponibles, le Maire propose aux membres du Conseil de mettre en place cette taxe.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Sylvain DURIN



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers      EN EXERCICE : 15  
   PRÉSENTS :    13  
   VOTANTS :    14

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2023

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David.

**EXCUSE** : NIGON Florent procuration à SUCHET David.

**ABSENTE** : CAZADE Anasthasia

*Secrétaire de séance* : SUCHET David

Délibération n°7

**OBJET : SONDAGES IMERYS**

L'entreprise Imerys a obtenu un permis minier desservi par l'Etat afin de réaliser des sondages sur le territoire. Ces sondages permettront de connaître la composition du sol jusqu'à 500 mètres de profondeur. La commune de Servant est concernée puisque deux sondages ont été autorisés sur la parcelle ZK 58 dans le bois de Montignat.

Les sondages sont prévus à partir de mi-octobre/début novembre. L'entreprise a contacté la commune afin de d'expliquer les techniques et engins employés pour les sondages.

Le Conseil prend acte de ces travaux de sondage.

Le Maire propose d'acter ces travaux.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Sylvain DURIN



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers    EN EXERCICE : 15  
   PRÉSENTS :    13  
   VOTANTS :    14

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2023

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David.

**EXCUSE** : NIGON Florent procuration à SUCHET David.

**ABSENTE** : CAZADE Anasthasia

*Secrétaire de séance* : SUCHET David

Délibération n°8

**OBJET : REMPLACEMENT DES POTEAUX INCENDIE LA CRECHE ET LES MOIGNONS**

Les poteaux d'incendie situés aux lieudits La Crèche et Les Moignons ont été détériorés. Il est nécessaire de les réparer. Des devis ont été obtenus auprès du syndicat Sioule et Morge pour un montant de 1 082.17 euros HT par poteau. Le Maire propose de valider ces devis pour un montant total de 2 164.34 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE ces devis,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
Sylvain DURIN



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers      EN EXERCICE : 15  
   PRÉSENTS : 13  
   VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2023

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David.

**EXCUSE** : NIGON Florent procuration à SUCHET David.

**ABSENTE** : CAZADE Anasthasia

*Secrétaire de séance* : SUCHET David

Délibération n°9

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, il est nécessaire de réaliser les virements de crédits suivants sur le budget communal exercice 2022 :

		DEPENSES		RECETTES			
	article	chapitre	Montant		article	chapitre	Montant
DF	O23		-2 700,00	RI	021		- 2 700.00
DF	6811	O42	2 700,00	RI	28041582	040	2 700.00
		TOTAL	0,00		TOTAL		0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE les écritures ci-dessus,

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Sylvain DURIN



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers      EN EXERCICE : 15  
   PRÉSENTS :    13  
   VOTANTS :    14

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2023

**PRÉSENTS** : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David, AGUES Nicolas, SUCHET David.

**EXCUSE** : NIGON Florent procuration à SUCHET David.

**ABSENTE** : CAZADE Anasthasia

*Secrétaire de séance* : SUCHET David

Délibération n°10

**OBJET : CREATION POSTE ATTACHE TERRITORIAL PERMANENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Assurer les démarches administratives et financières de la collectivité. Accueillir et renseigner les administrés. Assister et conseiller les élus.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 01/10/2023, un emploi permanent d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 30/35ème.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **DE CREER** un emploi permanent sur le grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de secrétariat de mairie à temps non complet à raison de 30/35ème, à compter du 01/10/2023.

- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au chapitre 12 article 6411 du budget primitif 2023.

ABSTENTION : 2

VOTE POUR : 12

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Sylvain DURIN

